

sours de charité qui sortaient de l'église St-Sauveur. La police de sûreté recherche cette femme, qui est évidemment la mère de l'enfant abandonné.

CONSEIL DE GUERRE. — Dans sa séance du 25 janvier 1883, le Conseil de guerre, sous la présidence de M. Grosjean, colonel commandant le 19^e chasseurs, a prononcé les condamnations suivantes :

Camille-Désiré Mailloche, soldat au 73^e de ligne, désertion à l'intérieur, en temps de paix, avec emport d'effets, cinq ans de prison. Défenseur, M. Van Remortere, avocat à Lille.

Louis Janno, soldat au 127^e de ligne, désertion à l'étranger, en temps de paix, deux ans de travaux publics. Défenseur, M. Binet, avocat à Lille.

Emile Charles-Napoléon Mitaine, réserviste de la classe 1873 de la subdivision d'Auxerre, non soumission à la loi de recrutement de l'armée, en temps de paix, cinq francs d'amende. Défenseur, M. Binet, avocat à Lille.

Louis Ragueneu, réserviste de la classe 1871 de la subdivision de Valenciennes, non soumission à la loi sur le recrutement de l'armée, en temps de paix, un mois de prison. Défenseur, M. Van Remortere, avocat à Lille.

NORD

LE GRAND CANAL DU NORD. — L'Entrepreneur de Condelet qui, d'après ses renseignements, M. Sali Carrot avait consenti à donner à M. le ministre des Travaux publics, mettrait un ingénieur avec un bateau à vapeur à la disposition des membres de la sous-commission du canal du Nord, afin de leur faciliter les études de la Seine le voyage que doivent leur faire les députés de la région.

AMÉNÉ. — On télégraphie de Valenciennes, à l'Écho du Nord, le vendredi 26, 3 heures du soir : Le bataillon du 127^e de ligne, de retour de Tunisie, est arrivé aujourd'hui, à deux heures de l'après-midi.

Tout l'état-major de la place, un escadron de 14 dragons, un détachement d'artillerie, la musique du 127^e, etc., étaient allés au devant du bataillon à la gare de Valenciennes.

Le cortège a parcouru la rue Ferrand, la rue de Paris et la rue Saint-Géry. Une évocation a été faite à nos vaillants soldats.

Après le défilé, le bataillon a été conduit à l'hôtel de la gare, où il a été reçu par le maire et les officiers. Le soir, les officiers ont offert à leur tour un punch à l'hôtel du Nord.

AVENUE. — A l'audience du tribunal correctionnel de ce matin, a comparu M. L'abbé Bourlet, curé de Ferrière-la-Grande, sous la prévention d'avoir attaqué en chaire la loi du 28 mars 1881 sur l'enseignement primaire.

M. L'abbé Bourlet a été condamné à six mois de prison et à six francs d'amende. Le jugement sera prononcé à l'audience du 30 janvier.

DODAT. — L'Instruction du crime commis à Lefort, près Douai, n'a rien amené jusqu'à la charge de l'inculpé Léonard. La justice continue ses recherches.

NOUS apprenons la mort d'une vénérable dame, Mme Martin Gallois de Merry, née Desfontaines de Lacroix, veuve d'un dignes et estimable colonel d'artillerie, officier de la Légion d'honneur, qui est allé à la présidence de notre Société d'agriculture, sciences et arts.

Mme Martin Gallois de Merry est née à Douai le 10 mai 1802. Elle a été mariée à M. Gallois de Merry, colonel d'artillerie, officier de la Légion d'honneur, qui est allé à la présidence de notre Société d'agriculture, sciences et arts.

LE PARC. — En l'époque du premier orage, Clotilde R., domestique à F. H. W., avait son chien dans le jardin. Le chien a été tué par un coup de fusil tiré par un soldat qui se trouvait dans le jardin.

LE CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATION DE MARIAGE. — Paul Weyers, rue de Valenciennes, 2, et Marie Lesaffre, rue de Valenciennes, 2, ont été déclarés mariés le 25 janvier 1883, à 10 heures, par M. le maire de Roubaix, M. L. L.

LE CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATION DE MARIAGE. — Jeanne Delmotte, rue de Valenciennes, 2, et Octave Lacroix, rue de Valenciennes, 2, ont été déclarés mariés le 25 janvier 1883, à 10 heures, par M. le maire de Roubaix, M. L. L.

LE CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATION DE MARIAGE. — Marie Lacroix, rue de Valenciennes, 2, et Paul Weyers, rue de Valenciennes, 2, ont été déclarés mariés le 25 janvier 1883, à 10 heures, par M. le maire de Roubaix, M. L. L.

LE CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATION DE MARIAGE. — Marie Lacroix, rue de Valenciennes, 2, et Paul Weyers, rue de Valenciennes, 2, ont été déclarés mariés le 25 janvier 1883, à 10 heures, par M. le maire de Roubaix, M. L. L.

LE CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATION DE MARIAGE. — Marie Lacroix, rue de Valenciennes, 2, et Paul Weyers, rue de Valenciennes, 2, ont été déclarés mariés le 25 janvier 1883, à 10 heures, par M. le maire de Roubaix, M. L. L.

LE CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATION DE MARIAGE. — Marie Lacroix, rue de Valenciennes, 2, et Paul Weyers, rue de Valenciennes, 2, ont été déclarés mariés le 25 janvier 1883, à 10 heures, par M. le maire de Roubaix, M. L. L.

LE CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATION DE MARIAGE. — Marie Lacroix, rue de Valenciennes, 2, et Paul Weyers, rue de Valenciennes, 2, ont été déclarés mariés le 25 janvier 1883, à 10 heures, par M. le maire de Roubaix, M. L. L.

LE CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATION DE MARIAGE. — Marie Lacroix, rue de Valenciennes, 2, et Paul Weyers, rue de Valenciennes, 2, ont été déclarés mariés le 25 janvier 1883, à 10 heures, par M. le maire de Roubaix, M. L. L.

La société la Concorde, de Calais et de St-Pierre, donnera, dimanche prochain, un bal masqué dans son local de la rue de la Rivière.

Fête de Calais. — C'est toujours le samedi 27 janvier, que le cirque Milanaï donne sa première représentation, avec les exercices extraordinaires du japonais O'TARRA.

SAINT-PIERRE-LEZ-CALAIS. — Tempête. — Le vent d'Ouest souffle avec violence depuis hier soir, aussi, une partie du toit de la baraque du cirque Milanaï a été enlevée la nuit dernière les ouvriers sont occupés à le consolider.

LE Bateau de pêche 1127. appartenant à M.A. Fourmy, qui est en même temps patron de pêche (secours), était sorti du port jeudi, pour la pêche au hareng; surpris par la tempête, il tenta de rentrer; mais la mer était trop grosse et le bateau a été entraîné à l'échouage sur un banc de sable.

LE Bateau de pêche 1127. appartenant à M.A. Fourmy, qui est en même temps patron de pêche (secours), était sorti du port jeudi, pour la pêche au hareng; surpris par la tempête, il tenta de rentrer; mais la mer était trop grosse et le bateau a été entraîné à l'échouage sur un banc de sable.

LE Bateau de pêche 1127. appartenant à M.A. Fourmy, qui est en même temps patron de pêche (secours), était sorti du port jeudi, pour la pêche au hareng; surpris par la tempête, il tenta de rentrer; mais la mer était trop grosse et le bateau a été entraîné à l'échouage sur un banc de sable.

LE Bateau de pêche 1127. appartenant à M.A. Fourmy, qui est en même temps patron de pêche (secours), était sorti du port jeudi, pour la pêche au hareng; surpris par la tempête, il tenta de rentrer; mais la mer était trop grosse et le bateau a été entraîné à l'échouage sur un banc de sable.

LE Bateau de pêche 1127. appartenant à M.A. Fourmy, qui est en même temps patron de pêche (secours), était sorti du port jeudi, pour la pêche au hareng; surpris par la tempête, il tenta de rentrer; mais la mer était trop grosse et le bateau a été entraîné à l'échouage sur un banc de sable.

LE Bateau de pêche 1127. appartenant à M.A. Fourmy, qui est en même temps patron de pêche (secours), était sorti du port jeudi, pour la pêche au hareng; surpris par la tempête, il tenta de rentrer; mais la mer était trop grosse et le bateau a été entraîné à l'échouage sur un banc de sable.

LE Bateau de pêche 1127. appartenant à M.A. Fourmy, qui est en même temps patron de pêche (secours), était sorti du port jeudi, pour la pêche au hareng; surpris par la tempête, il tenta de rentrer; mais la mer était trop grosse et le bateau a été entraîné à l'échouage sur un banc de sable.

LE Bateau de pêche 1127. appartenant à M.A. Fourmy, qui est en même temps patron de pêche (secours), était sorti du port jeudi, pour la pêche au hareng; surpris par la tempête, il tenta de rentrer; mais la mer était trop grosse et le bateau a été entraîné à l'échouage sur un banc de sable.

LE Bateau de pêche 1127. appartenant à M.A. Fourmy, qui est en même temps patron de pêche (secours), était sorti du port jeudi, pour la pêche au hareng; surpris par la tempête, il tenta de rentrer; mais la mer était trop grosse et le bateau a été entraîné à l'échouage sur un banc de sable.

LE Bateau de pêche 1127. appartenant à M.A. Fourmy, qui est en même temps patron de pêche (secours), était sorti du port jeudi, pour la pêche au hareng; surpris par la tempête, il tenta de rentrer; mais la mer était trop grosse et le bateau a été entraîné à l'échouage sur un banc de sable.

LE Bateau de pêche 1127. appartenant à M.A. Fourmy, qui est en même temps patron de pêche (secours), était sorti du port jeudi, pour la pêche au hareng; surpris par la tempête, il tenta de rentrer; mais la mer était trop grosse et le bateau a été entraîné à l'échouage sur un banc de sable.

LE Bateau de pêche 1127. appartenant à M.A. Fourmy, qui est en même temps patron de pêche (secours), était sorti du port jeudi, pour la pêche au hareng; surpris par la tempête, il tenta de rentrer; mais la mer était trop grosse et le bateau a été entraîné à l'échouage sur un banc de sable.

LE Bateau de pêche 1127. appartenant à M.A. Fourmy, qui est en même temps patron de pêche (secours), était sorti du port jeudi, pour la pêche au hareng; surpris par la tempête, il tenta de rentrer; mais la mer était trop grosse et le bateau a été entraîné à l'échouage sur un banc de sable.

LE Bateau de pêche 1127. appartenant à M.A. Fourmy, qui est en même temps patron de pêche (secours), était sorti du port jeudi, pour la pêche au hareng; surpris par la tempête, il tenta de rentrer; mais la mer était trop grosse et le bateau a été entraîné à l'échouage sur un banc de sable.

LE Bateau de pêche 1127. appartenant à M.A. Fourmy, qui est en même temps patron de pêche (secours), était sorti du port jeudi, pour la pêche au hareng; surpris par la tempête, il tenta de rentrer; mais la mer était trop grosse et le bateau a été entraîné à l'échouage sur un banc de sable.

LE Bateau de pêche 1127. appartenant à M.A. Fourmy, qui est en même temps patron de pêche (secours), était sorti du port jeudi, pour la pêche au hareng; surpris par la tempête, il tenta de rentrer; mais la mer était trop grosse et le bateau a été entraîné à l'échouage sur un banc de sable.

LE Bateau de pêche 1127. appartenant à M.A. Fourmy, qui est en même temps patron de pêche (secours), était sorti du port jeudi, pour la pêche au hareng; surpris par la tempête, il tenta de rentrer; mais la mer était trop grosse et le bateau a été entraîné à l'échouage sur un banc de sable.

LE Bateau de pêche 1127. appartenant à M.A. Fourmy, qui est en même temps patron de pêche (secours), était sorti du port jeudi, pour la pêche au hareng; surpris par la tempête, il tenta de rentrer; mais la mer était trop grosse et le bateau a été entraîné à l'échouage sur un banc de sable.

LE Bateau de pêche 1127. appartenant à M.A. Fourmy, qui est en même temps patron de pêche (secours), était sorti du port jeudi, pour la pêche au hareng; surpris par la tempête, il tenta de rentrer; mais la mer était trop grosse et le bateau a été entraîné à l'échouage sur un banc de sable.

LE Bateau de pêche 1127. appartenant à M.A. Fourmy, qui est en même temps patron de pêche (secours), était sorti du port jeudi, pour la pêche au hareng; surpris par la tempête, il tenta de rentrer; mais la mer était trop grosse et le bateau a été entraîné à l'échouage sur un banc de sable.

LE Bateau de pêche 1127. appartenant à M.A. Fourmy, qui est en même temps patron de pêche (secours), était sorti du port jeudi, pour la pêche au hareng; surpris par la tempête, il tenta de rentrer; mais la mer était trop grosse et le bateau a été entraîné à l'échouage sur un banc de sable.

LE Bateau de pêche 1127. appartenant à M.A. Fourmy, qui est en même temps patron de pêche (secours), était sorti du port jeudi, pour la pêche au hareng; surpris par la tempête, il tenta de rentrer; mais la mer était trop grosse et le bateau a été entraîné à l'échouage sur un banc de sable.

Un Obélisque du Mois sera célébré en l'église St-Joseph à Roubaix, le mardi 30 janvier 1883, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Madeleine Lecomte décédée à Roubaix, le 21 décembre 1882, dans sa 18^e année.

Un Obélisque Anniversaire sera célébré en l'église St-Joseph à Roubaix, le lundi 29 janvier 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Fabert Gervais, décédé à Roubaix, le 19 janvier 1882, dans sa 28^e année.

Un Obélisque Anniversaire sera célébré en l'église St-Joseph à Roubaix, le lundi 29 janvier 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Fabert Gervais, décédé à Roubaix, le 19 janvier 1882, dans sa 28^e année.

Un Obélisque Anniversaire sera célébré en l'église St-Joseph à Roubaix, le lundi 29 janvier 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Fabert Gervais, décédé à Roubaix, le 19 janvier 1882, dans sa 28^e année.

Un Obélisque Anniversaire sera célébré en l'église St-Joseph à Roubaix, le lundi 29 janvier 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Fabert Gervais, décédé à Roubaix, le 19 janvier 1882, dans sa 28^e année.

Un Obélisque Anniversaire sera célébré en l'église St-Joseph à Roubaix, le lundi 29 janvier 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Fabert Gervais, décédé à Roubaix, le 19 janvier 1882, dans sa 28^e année.

Un Obélisque Anniversaire sera célébré en l'église St-Joseph à Roubaix, le lundi 29 janvier 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Fabert Gervais, décédé à Roubaix, le 19 janvier 1882, dans sa 28^e année.

Un Obélisque Anniversaire sera célébré en l'église St-Joseph à Roubaix, le lundi 29 janvier 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Fabert Gervais, décédé à Roubaix, le 19 janvier 1882, dans sa 28^e année.

Un Obélisque Anniversaire sera célébré en l'église St-Joseph à Roubaix, le lundi 29 janvier 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Fabert Gervais, décédé à Roubaix, le 19 janvier 1882, dans sa 28^e année.

Un Obélisque Anniversaire sera célébré en l'église St-Joseph à Roubaix, le lundi 29 janvier 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Fabert Gervais, décédé à Roubaix, le 19 janvier 1882, dans sa 28^e année.

Un Obélisque Anniversaire sera célébré en l'église St-Joseph à Roubaix, le lundi 29 janvier 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Fabert Gervais, décédé à Roubaix, le 19 janvier 1882, dans sa 28^e année.

Un Obélisque Anniversaire sera célébré en l'église St-Joseph à Roubaix, le lundi 29 janvier 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Fabert Gervais, décédé à Roubaix, le 19 janvier 1882, dans sa 28^e année.

Un Obélisque Anniversaire sera célébré en l'église St-Joseph à Roubaix, le lundi 29 janvier 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Fabert Gervais, décédé à Roubaix, le 19 janvier 1882, dans sa 28^e année.

Un Obélisque Anniversaire sera célébré en l'église St-Joseph à Roubaix, le lundi 29 janvier 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Fabert Gervais, décédé à Roubaix, le 19 janvier 1882, dans sa 28^e année.

Un Obélisque Anniversaire sera célébré en l'église St-Joseph à Roubaix, le lundi 29 janvier 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Fabert Gervais, décédé à Roubaix, le 19 janvier 1882, dans sa 28^e année.

Un Obélisque Anniversaire sera célébré en l'église St-Joseph à Roubaix, le lundi 29 janvier 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Fabert Gervais, décédé à Roubaix, le 19 janvier 1882, dans sa 28^e année.

Un Obélisque Anniversaire sera célébré en l'église St-Joseph à Roubaix, le lundi 29 janvier 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Fabert Gervais, décédé à Roubaix, le 19 janvier 1882, dans sa 28^e année.

Un Obélisque Anniversaire sera célébré en l'église St-Joseph à Roubaix, le lundi 29 janvier 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Fabert Gervais, décédé à Roubaix, le 19 janvier 1882, dans sa 28^e année.

Un Obélisque Anniversaire sera célébré en l'église St-Joseph à Roubaix, le lundi 29 janvier 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Fabert Gervais, décédé à Roubaix, le 19 janvier 1882, dans sa 28^e année.

Un Obélisque Anniversaire sera célébré en l'église St-Joseph à Roubaix, le lundi 29 janvier 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Fabert Gervais, décédé à Roubaix, le 19 janvier 1882, dans sa 28^e année.

Un Obélisque Anniversaire sera célébré en l'église St-Joseph à Roubaix, le lundi 29 janvier 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Fabert Gervais, décédé à Roubaix, le 19 janvier 1882, dans sa 28^e année.

Un Obélisque Anniversaire sera célébré en l'église St-Joseph à Roubaix, le lundi 29 janvier 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Fabert Gervais, décédé à Roubaix, le 19 janvier 1882, dans sa 28^e année.

Un Obélisque Anniversaire sera célébré en l'église St-Joseph à Roubaix, le lundi 29 janvier 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Fabert Gervais, décédé à Roubaix, le 19 janvier 1882, dans sa 28^e année.

Un Obélisque Anniversaire sera célébré en l'église St-Joseph à Roubaix, le lundi 29 janvier 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Fabert Gervais, décédé à Roubaix, le 19 janvier 1882, dans sa 28^e année.

Un Obélisque Anniversaire sera célébré en l'église St-Joseph à Roubaix, le lundi 29 janvier 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Fabert Gervais, décédé à Roubaix, le 19 janvier 1882, dans sa 28^e année.

de cris et de projectiles; enfin, descendant de son siège, il choisit deux enfants de treize à quatorze ans, incapables de lui résister, et les renversa brutalement, sur le trottoir, à coups de poings donnés d'improvisé.

Mais voici où l'aventure devient piquante : Du coup s'éleva un petit homme fort imposant : barbe grise et jaunissante, paletot marron, tête de vieux professeur usé. Il est accablé par une bordée de hurlements et une volée de boules de neige, dont une l'atteint la figure et dont une autre se plaque au milieu de son dos.

Il s'écarte alors et s'écrie : « Je suis le ministre de l'Instruction publique; attaquez plutôt un ministre est indigne, messieurs, j'en répons pour l'Université. »

On s'écarte un instant, mais à peine le mot de ministre fut-il entendu, qu'on se remit à rire et à crier de plus belle.

Le ministre, les portes du lycée s'ouvraient, et le concours venait voir ce qui se passait, accompagné de son cocher, qui, le chapeau sur la tête et l'air insolent, pérorait et parlait à son maître comme à un camarade, marcha à la rencontre du censeur ahuri et lui répéta la même phrase qu'aux élèves en ajoutant : « Je vous félicite, monsieur, voilà l'éducation que vous donnez à vos élèves ! »

Le censeur et le censeur disparaissent alors ensemble sous la porte du lycée, tandis que le couple arrive encore aux étoiles des spectateurs du dehors : « Ma voiture a été assaillie sur la voie publique ! par vos élèves ! Monsieur le censeur ! Cela aura les plus graves conséquences ! »

Il est probable, en effet, que M. Duvaux n'oubliera pas de longtemps le gracieux accueil que lui ont fait les élèves du premier lycée de France, le premier jour de neige de l'an 1883.

UNE AFFAIRE DES PLUS SINGULIÈRES. — Elle vient de se passer à la Morgue de Paris. Il y a quelques jours un jeune homme se présentait au bureau du greffier de la Morgue et déclarait que son père, nommé Vecker, dont il donna un signalement fort détaillé, demeurant 123, rue de Charonne, avait disparu depuis le 23 décembre dernier.

Or, avant-hier soir, on retirait de la Seine le cadavre d'un homme dont le signalement répondait exactement à celui donné par le jeune homme.

On se rappelle qu'il y a quelques semaines M. Jean Seynave fils, recevait, à son domicile, français, une médaille d'argent de lre classe, pour actes de dévouement.

TEMPLEUVE. — On nous assure qu'un incendie a éclaté cette nuit dans les environs de Templeuve. Les détails manquent.

TOURNAI. — L'Admiral Dumont-Bernard. — On lit dans le Courrier de l'Escaut : « Qui est l'Évêque ? »

« L'Évêque dont on vient de faire un pas considérable, décisif selon nous, et qui emporte la condamnation de toutes les prétentions de M. Dumont. »

« Nous apprenons que M. Dumont se bornait alors à revendiquer une somme de 1,700,000 francs, non compris les intérêts, et qu'il avait fait comme un homme qui ne se rendait pas compte de ce qu'il faisait. »

« Il suffisait d'un simple examen pour reconnaître l'humilité de cette prétention. »

« A quel titre ? »

« M. Dumont n'a rien fait de remarquable, mais comme il a été évêque, il a le droit de revendiquer une somme de 1,700,000 francs, non compris les intérêts, et qu'il avait fait comme un homme qui ne se rendait pas compte de ce qu'il faisait. »

« M. Dumont n'a rien fait de remarquable, mais comme il a été évêque, il a le droit de revendiquer une somme de 1,700,000 francs, non compris les intérêts, et qu'il avait fait comme un homme qui ne se rendait pas compte de ce qu'il faisait. »

« M. Dumont n'a rien fait de remarquable, mais comme il a été évêque, il a le droit de revendiquer une somme de 1,700,000 francs, non compris les intérêts, et qu'il avait fait comme un homme qui ne se rendait pas compte de ce qu'il faisait. »

« M. Dumont n'a rien fait de remarquable, mais comme il a été évêque, il a le droit de revendiquer une somme de 1,700,000 francs, non compris les intérêts, et qu'il avait fait comme un homme qui ne se rendait pas compte de ce qu'il faisait. »

« M. Dumont n'a rien fait de remarquable, mais comme il a été évêque, il a le droit de revendiquer une somme de 1,700,000 francs, non compris les intérêts, et qu'il avait fait comme un homme qui ne se rendait pas compte de ce qu'il faisait. »

« M. Dumont n'a rien fait de remarquable, mais comme il a été évêque, il a le droit de revendiquer une somme de 1,700,000 francs, non compris les intérêts, et qu'il avait fait comme un homme qui ne se rendait pas compte de ce qu'il faisait. »

« M. Dumont n'a rien fait de remarquable, mais comme il a été évêque, il a le droit de revendiquer une somme de 1,700,000 francs, non compris les intérêts, et qu'il avait fait comme un homme qui ne se rendait pas compte de ce qu'il faisait. »

« M. Dumont n'a rien fait de remarquable, mais comme il a été évêque, il a le droit de revendiquer une somme de 1,700,000 francs, non compris les intérêts, et qu'il avait fait comme un homme qui ne se rendait pas compte de ce qu'il faisait. »

« M. Dumont n'a rien fait de remarquable, mais comme il a été évêque, il a le droit de revendiquer une somme de 1,700,000 francs, non compris les intérêts, et qu'il avait fait comme un homme qui ne se rendait pas compte de ce qu'il faisait. »

TRIBUNAUX

Le manifeste du prince Napoléon. — Aucun avis officiel n'est encore venu, quant à l'arrêt de M. le Juge d'Instruction Benoist de rendre une ordonnance de non lieu en faveur du prince Napoléon, mais d'attendre le vote de la loi d'expulsion pour signer la loi d'ordonnance, ainsi que plusieurs journaux l'ont annoncé; pourtant, suivant nous, il n'en faut pas moins considérer cette issue comme certaine.

En effet, nous avons recueilli une nouvelle qui nous porte à croire que le seul dénomement judiciaire qui sera donné à toute cette histoire sera celui-ci :

Poursuivis contre M. Cusset, fils, gérant de la grande imprimerie, pour infraction à l'article 3 de la loi sur la presse du 20 juillet 1881.

En d'autres termes, M. Cusset est prévenu d'avoir fait distribuer dans les kiosques des exemplaires de manifeste du prince Napoléon, sans en avoir fait préalablement, au ministère de l'Intérieur, le dépôt prescrit par ladite loi.

C'est mercredi prochain que l'affaire viendra devant la onzième chambre correctionnelle.

Voilà le résultat piteux auquel la justice républicaine sera arrivée, après avoir fait un tapage du diable pour une matière.

Hier, à l'audience des flagrants délits de la police correctionnelle, a été jugée une petite cause qui emprunte un intérêt particulier à l'agitation bonapartiste qui vient de se produire.

Un vieillard de soixante ans, à barbe blanche nommé Raphaël Trabuco, avait incrimé l'infraction à un arrêté d'expulsion du territoire français.

Ce non de Trabuco ne vous dit rien, n'est-ce pas? Eh bien, apprenez ou rappelez-vous que Raphaël Trabuco a son heure de célébrité; il faisait, en effet, partie de la bande de musiciens italiens que le fameux révolutionnaire Mazzini envoya en France, en 1861, pour tuer Napoléon III.

On sait que l'attentat avorta, car les conjurés furent arrêtés la veille du jour où l'Empereur devait être frappé.

Traduits devant la Cour d'assises, où M. Rouae, Alou et Colmet d'Angole les défendirent, les musiciens italiens furent condamnés aux travaux forcés à temps.

Après avoir subi sa peine, Trabuco revint en France, et, immédiatement, il se fit condamner de nouveau, mais pour mendicité seulement, à six mois de prison.

Alors, et lorsqu'il sortit de prison, il fut expulsé. Or, depuis lors, l'ancien conspirateur n'avait pas donné signe de vie, quand, récemment, il fut arrêté au moment où il traversait la France pour se rendre en Angleterre.

Le verdict en police correctionnelle : « M. le président. — Vous avez enfreint un arrêté d'expulsion pris contre vous ? »

« Trabuco. — Mais je ne faisais que traverser la France, j'allais en Angleterre ! »

« Il fallait prendre un autre chemin. »

« Ah ! si j'avais su que Trabuco était un voleur en bonnet blanc (titre général). »

Raphaël Trabuco en sera quitte pour passer encore un mois en prison.

« Profitez de quelques jours de liberté pour faire vos comptes, de payer les dettes, de faire réparer, recouvrir à la grande Maison de Paraplat, 52 bis, rue des Capucines, Lille. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
(Séance du 27 janvier 1883)

La séance a ouvert à 2 heures.

La